



Ville de Durbuy  
Basse Cour, 13  
B- 6940 Barvaux S/O

# AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 127-2020

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999) ;  
Vu le CHAPITRE V, section 1<sup>ère</sup>, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018,  
portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

Le service communal des Travaux,

 Basse Cour 13 – 6940 BARVAUX S/O  086 21 96 00

Représenté par : Patrice LECOMTE  0495 64 34 84

effectuant des travaux de consolidation et sécurisation des accotements

➤ à BORLON – Tige du Bois de Gras, entre les n° 16 et le 18 (± 1 km hors zone agglomérée)

**entre le 17 et le 25 septembre 2020, entre 8h30 et 15h45**

- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;
- excepté pour les services de secours en cas d'urgence, à interdire la circulation et à mettre en place un itinéraire de déviation via Palenge et Petite Somme.

**Le service communal des travaux préviendra le service traitant de l'évolution du chantier, afin qu'il puisse en informer les services de secours.**

**La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.**

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.

Durbuy, le 16 septembre 2020.



  
Philippe BONTEMPS,  
Bourgmestre.